

15.02.2019 - 09:32 Uhr

Media Service: Le Conseil suisse de la presse rejette une plainte contre «ArclInfo.ch» (Prise de position 3/2019)

Bern (ots) -

Parties: Collectif H+H c. «ArclInfo.ch»

Thèmes: Recherche de la vérité / Liberté d'information / Indépendance / Dignité de la profession

Plainte rejetée

Résumé

Un journaliste doit-il utiliser l'intégralité des informations que lui donne une source, au risque sinon de violer le devoir de recherche de la vérité qui lui incombe? Non, estime le conseil suisse de la presse, qui rejette la plainte contre «ArclInfo.ch» d'un membre du collectif H+H (formé de citoyens qui se sont unis pour s'assurer de la mise en oeuvre de la décision populaire du vote du 12 février 2017 en faveur du modèle de deux hôpitaux de soins aigus dans le canton de Neuchâtel (HNE)). Ne pas revenir dans chaque article sur le fond de l'affaire mais n'en traiter qu'un aspect, comme ici l'enquête de satisfaction lancée par ce même collectif, n'est pas problématique non plus. Mettre en perspective sa relative représentativité fait partie du travail journalistique, tout comme donner la parole à tous les groupes impliqués.

Enfin, la liberté d'informer, l'indépendance et la dignité de la profession ne sont pas non plus enfreints parce que la rédaction en chef a choisi le jour de parution de l'article et pour l'écrire un journaliste jusque là peu au fait du dossier. Le Conseil suisse de la presse rejette donc la plainte du membre du collectif H+H sur tous les points soulevés.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100824919> abgerufen werden.